

tie des dits terrains ou propriété, forme d'après la loi le fonds de l'éducation supérieure en Canada. Le couvent de l'ancien ordre des Jésuites fait partie de cette propriété qui, d'après la loi, est sujette à contribuer aux besoins de l'éducation supérieure. Toute indemnité ou somme quelconque d'argent détournée de la direction que la loi lui assigne, imposera nécessairement une réduction dans les octrois en faveur de l'éducation supérieure et lui portera préjudice.

“ L'appropriation de ces terrains et propriété est conforme à leur destination et le gouvernement ne sera pas tenu d'indemniser en conséquence une corporation quelconque.”

M. Tremblay renouvelle les accusations qu'il a lancées contre le gouvernement dans la séance d'hier au sujet des limites à bois, et le déclare voleur et parjure.

L'Hon. P. Fortin se défend contre ces accusations et démontre qu'elles sont dénuées de tout fondement.

M. Gérin prend ensuite la défense de l'administration et dit que M. Tremblay n'est pas justifiable d'entamer une discussion aussi amère au sujet d'une motion demandant la production des documents relatifs à la question. Il faudrait auparavant posséder ces documents et alors le débat pourrait avoir quelque raison d'être.

L'événement le plus saillant de la séance du 11 a été la présentation, par l'Hon. M. Irvine, d'un bill pour couvrir les pertes causées par l'incendie des documents au Palais de Justice de Québec. Le but de ce bill, dit M. Irvine est de permettre à ceux qui étaient en procès et dont les documents ont été détruits par le feu de recommencer ces procès. Les opérations sont particulières à la Province de Québec et n'affecteront en rien les intérêts des autres Provinces. La justice n'en souffrira pas. Il n'y aura pas de précipitation dans la passation de ce bill, il sera distribué parmi les membres dans les deux langues, et toutes les occasions voulues seront données pour l'examiner. Le projet de loi en question a été préparé par des juriconsultes marquants et d'après les informations données par tout le Barreau du District.

La journée du 12 a été presque exclusivement employée à la discussion d'une motion de l'Hon. M. Ouimet proposant la formation d'un comité permanent des Bois et Forêts.

A l'appui de sa motion, l'Hon. Premier dit que ce comité aura à s'occuper des bois et forêts d'une manière générale. Mais il est bien entendu que le gouvernement ne veut confier à personne ses droits et privilèges constitutionnels et qu'il ne se soumettra en aucune manière à l'autorité de ce comité et à ce qui pourrait entraver l'administration du gouvernement. Le comité pourra faire des suggestions au gouvernement, mais celui-ci se réserve le droit de les accepter ou de les refuser.

M. Joly demande quelles sont les attributions de ce comité. Il veut une réponse catégorique. D'après lui, le comité aurait à s'occuper de l'administration locale depuis l'établissement de la Confédération et de la transaction des affaires relatives aux Terres de la Couronne. L'Hon. Premier n'est pas étranger, dit-on, aux ventes des limites; mais je ne puis positivement prouver cette assertion. Le gouvernement ne peut rester sous le coup de pareilles accusations. Elles sont plus importantes mêmes que celles qui ont amené la chute de l'administration de Sir John A. MacDonal. A Ottawa on accusait le gouvernement d'avoir vendu un contrat, ici le gouvernement est accusé d'en avoir vendu vingt. Je les formule ces accusatoins à la face du pays et je veux en porter toute la responsabilité.

En outre, il y a de fortes présomptions que ces accusations ont quelque raison d'être, puisque le gouvernement est venu lui-même demander un chargement dans le système de la vente des limites et que l'ex-commissaire des terres a donné sa démission. Alors il propose en amendement que les mots suivants soient ajoutés: “ avec instruction de s'enquérir de l'administration des bois et forêts depuis la Confédération.”

M. Trudelle fait remarquer que M. Joly n'a précisé aucune accusation et défend le gouvernement des accusations malveillantes que l'on fait contre lui.

Finalement l'amendement de M. Joly et la motion de l'Hon. premier ministre sont retirés du consentement de la Chambre.

La séance du 15 n'a duré qu'environ trois-quarts d'heure et a été presque exclusivement consacrée à la présentation de quelques bills d'intérêts privés.

M. Malhiot a présenté une requête de MM. Renfrew et Marcou demandant des amendements aux lois de chasse.

L'Hon. M. Ouimet met devant la Chambre la correspondance relative au transport des propriétés des Jésuites à la Province de Québec, et aussi les états concernant l'imprimerie, la distribution des statuts, etc.

M. Pelletier de Bellechasse présente un projet de loi pour détacher une partie du Comté de Bellechasse du district judiciaire de Montmagny et l'adjointe au district de Québec. Ce projet de loi subit sa première lecture.

M. Bellerose propose que la Chambre s'ajourne depuis le 19 décembre jusqu'au 8 janvier prochain, afin de permettre aux députés qui demeurent au loin de rejoindre leur famille avant le jour de Noël.

L'Hon. M. Irvine propose la seconde lecture du projet de loi relatif à la réparation des pertes causées par l'incendie du Palais de Justice de Québec. Après quelques remarques de M. Joly et de l'Hon. M. Holton, le projet de loi subit sa seconde lecture, et est référé à un comité composé d'avocats.

Le 16, il n'y a eu qu'une séance de deux heures.

Dans cette séance M. Joly présente une pétition pour un acte d'incorporation de la société provinciale de Québec pour l'élevage des volailles; il présente aussi un bill pour incorporer la société d'agriculture du comté de Lotbinière. Ce dernier bill subit sa première lecture.

M. Tremblay soumet pour la première lecture un bill pour pourvoir à l'élection des députés à l'assemblée législative au scrutin secret.

M. Tremblay présente aussi une adresse demandant les documents relatifs aux actes de M. Horace Cimon, magistrat stipendiaire pour le district du Saguenay. Il dit que M. Cimon est un des deux magistrats dont le comté de Chicoutimi n'a pas besoin et accuse ce monsieur d'avoir évalué trop haut ses frais de voyage.

L'Hon. M. Irvine ne s'oppose pas à cette motion; mais il craint que l'on ne puisse donner immédiatement les détails demandés, M. Cimon n'ayant pas encore envoyé son rapport. D'ailleurs, une enquête relative à ces accusations a déjà été instituée dans le Bureau du Trésor et plusieurs témoins ont été sommés de venir rendre leur témoignage; mais les difficultés de la saison retardent beaucoup les procédés.

L'Hon. M. Chapleau dit que M. Tremblay n'a pas le droit de parler contre le caractère d'un juge qui est l'objet d'une enquête; mais il ne lui conteste pas celui de présenter sa motion. Il est beaucoup plus facile au député de Chicoutimi de porter ses accusations que de convaincre la